

✚ Quel choix au département de la Mayenne ?

Après un confinement général, souhaité par le Président de la République et appliqué immédiatement au sein du CD53 afin de protéger ses agents, le Président RICHEFOU annonce le retour de tous **en présentiel** dès le 12 mai.

Le dialogue social de qualité qui a eu lieu tout au long du confinement passe en mode dégradé du fait de l'urgence de la reprise précipitée et imposée par le Président RICHEFOU.

Le 11 mai est la date annoncée au niveau national pour le **début** du déconfinement.

Les recommandations du Ministère du Travail en date du 3 mai sont claires : « Les mesures de protection collective comprennent en particulier les mesures organisationnelles, en premier lieu le **télétravail**, de nature à éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition, et qui doit être la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre ».

Ensuite le retour en présentiel doit être lent, progressif, évalué afin de prendre en compte toutes les contraintes.

Aussi, il nous est difficile de comprendre les choix de l'administration.

Pour la CFDT, il faut remettre les choses à l'endroit.

Tous les agents publics ont à cœur de répondre au mieux aux besoins des populations. Les agents du CD53 ont su montrer qu'ils savaient s'adapter et fournir l'effort nécessaire pour assurer cette continuité de service.

D'abord ensemble prendre le temps, équipe par équipe, de poser la question de l'organisation de la reprise progressive. Ensuite, voir comment s'organiseront les roulements dans les équipes pour permettre à tous de gérer ses obligations familiales et de se reposer. Car il ne faut pas oublier que pour toutes et tous, quelle qu'ait été la position de travail, elle a été subie durant ces 8 dernières semaines.

Aussi, nous attirons votre attention sur les décisions d'aujourd'hui, qui auront des conséquences pour demain. En cette période difficile pour toutes et tous, la CFDT est particulièrement attentive à la santé des agents publics.

Aujourd'hui 4 Mai, les équipes et directions travaillent d'arrache-pied pour réfléchir avec leurs équipes à ces nouvelles organisations. Toutes ces dispositions doivent être vues en CHS CT **le 6 Mai**. Pour autant, si les représentants du personnel CFDT disposent depuis hier à 21h45 des 3 fiches mémo, ils ne disposent à ce jour d'aucun des protocoles d'intervention afin d'appréhender le travail direction par direction, site par site.

Cette reprise précipitée en présentiel est source de risques psycho sociaux. **Aucune leçon n'a donc été tirée de cette période anxiogène ?**

La course est de nouveau de mise.

La pandémie continuera après le déconfinement. Les consignes sanitaires s'appliqueront, le télétravail se poursuivra, les agents fragiles devront être protégés. Les modalités de reprise effective de la scolarité des enfants font peser de lourdes incertitudes sur la disponibilité des parents d'élèves qui sont aussi des agents du CD53.

Quel est le plan de reprise d'activités (PRA) ?

Des entretiens individuels doivent être mis en place afin de revenir sur les événements et de partager les informations utiles à l'organisation de sa reprise d'activité. Un point sur l'état des missions exercées pendant le confinement, sur les objectifs prévus et éventuellement repoussés doit se mettre en place avant toute reprise.

- ✚ **Pour la CFDT, les préalables qui sont indispensables au retour en présentiel pour éviter la propagation du COVID 19 :**
 - le maintien du travail à distance pour un maximum d'agents
 - donner le temps nécessaire aux managers, en concertation avec les équipes d'organiser la reprise
 - l'élaboration d'un plan de reprise d'activité (PRA) puis sa validation en CHSCT
 - pour préserver la santé de tous les agents : masques et du gel hydroalcoolique pour tous (assistants familiaux compris)
 - pour protéger les agents les plus exposés : l'attribution de visières à tous les agents d'accueil
 - pour que l'humain soit une vraie priorité : la révision à la baisse des objectifs professionnels
 - pour les agents qui ont des enfants et qui le souhaitent : le maintien des ASA
 - pour les agents qui utilisent des transports publics : l'aménagement des horaires
 - une semaine sans accueil du public : « semaine test ou blanche »
 - ET UN RAPPEL : le retour en présentiel doit débuter après la mise en place de toutes les protections nécessaires !

Nous restons à votre écoute pendant cette crise.

N'hésitez pas à nous rejoindre

[Adhérez pour votre avenir !](#)